

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 955

Artikel: À la limite du code
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le salaire des chefs

(pi) Hasard ou calcul? Le mercredi 7 juin, le Grand Conseil fribourgeois s'étonnait des largesses du Conseil d'Etat en faveur des fonctionnaires (octroi d'un treizième salaire pour tous, sans remise en question d'autres primes) et, ce même jour, quatre députés déposaient à la chancellerie 8000 signatures s'opposant à la revalorisation des salaires des conseillers d'Etat, du chancelier et des juges cantonaux... On se souvient également que les Vaudois refusèrent, à fin 1987, une augmentation du traitement de leurs plus hauts magistrats, alors que les Bernois, plus «généreux», rejetaient à une large majorité, il y a quelques mois, une initiative populaire visant à limiter à 100'000 francs le salaire annuel des membres de leur Conseil exécutif et des fonctionnaires.

Le référendum fribourgeois, si son succès ne surprend guère, ne vise pourtant pas la bonne cible. Tout d'abord parce que les conseillers d'Etat, avec un traitement annuel de moins de 143'000 francs, arrivent en avant-dernière position des 18 cantons entretenant un exécutif à plein temps. Mais surtout, ce sont les arguments des référendaires qui surprennent: ils disent avoir profité de l'affaire des terrains de Beauregard (achat contesté, au prix fort, dans lequel est impliquée la Caisse de pension de l'Etat, dirigée par Félicien Morel) et de la hausse des taux d'intérêt hypothécaire. De manière plus générale, c'est la fai-

blesse de l'exécutif actuel qui est avancée pour leur refuser une augmentation. Si tel est le cas, le peuple ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisque c'est lui qui élit ses magistrats. Et ce n'est pas en dévaluant une fonction que l'on augmente son attractivité, ni la qualité de ceux qui l'occuperont à l'avenir.

Reconnaissons pourtant que dans cette affaire le Conseil d'Etat n'a pas toujours été d'une grande finesse. En se servant le premier (le treizième salaire n'a été décidé qu'une fois le référendum lancé et devrait permettre au gouvernement d'être augmenté plus tôt) l'exécutif devait s'attendre à ce que les bas salaires protestent et acceptent d'accorder des avantages à leurs chefs après seulement qu'eux-mêmes ont obtenu satisfaction. Quant à la grogne des gagne-petit, elle est bien compréhensible: si Fribourg a fait un incroyable bond économique en avant ces dernières années, chacun n'en a pas également profité. L'électeur a pourtant un moyen plus efficace que ce référendum pour faire réellement changer les choses: renvoyer, lors des élections, les magistrats et les députés qui s'opposent à des réformes sociales profitant aux plus démunis. C'est en effet de la composition politique du Conseil d'Etat, et non du salaire de ses membres, que dépend la nature de ses décisions. Enfin nul n'a intérêt, pour gérer le succès de la promotion économique, à affaiblir l'Etat face au secteur privé. Or,

les salaires des hauts fonctionnaires doivent rester, en principe, en deça de ceux de leurs patrons. Et avec la pénurie actuelle de main-d'œuvre, l'Etat risque bien de se retrouver doté d'une administration sous-qualifiée, alors que l'explosion économique va provoquer de nouveaux problèmes: aménagement du territoire, infrastructures, équipements collectifs, formation, lutte contre les nuisances, etc.

Avec plus de 200'000 habitants depuis peu, Fribourg entre dans le club des «grands» cantons; avec la plus forte croissance suisse de l'emploi (1600 de plus en une année, ou +4.1%) il fait le saut de l'industrialisation à une vitesse qui donne le ton à certains. Il faudra désormais s'assurer, avant de sabler le champagne, que chacun boit à sa soif. ■

PUBLICITÉ

La BCV ♥ les jeunes

(pi) Si l'on en croit le légendaire flair de nos banquiers, les jeunes ont de plus en plus d'argent. Ils sont en tout cas sollicités comme jamais, pour ouvrir des comptes et apprendre dès le gymnase ou l'apprentissage à gérer leur pécule ou à emprunter pour assurer leur formation. Si les livrets-jeunesse existent depuis longtemps, la publicité qui les entoure cherche désormais à adopter le langage de ses détenteurs, sans d'ailleurs perdre pour autant un certain ton paternaliste. Alors que l'UBS propose le «compte qui flashe», avec carte «branchée», VISA se lance dans la carte «new look», le Crédit Suisse propose des petits boulots et la SBS assure la location des billets pour les manifestations les plus diverses, du concert rock au ballet, en s'appuyant sur une infrastructure ma foi fort efficace. La Banque Cantonale Vaudoise n'est pas en reste. En «sponsorisant» le Hot Point Festival, elle cherche elle aussi à attirer la sympathie de ces futurs nouveaux riches en puissance que sont les spectateurs de festivals. Elle va même jusqu'à s'adresser directement aux gymnasiens vaudois, par circulaire sur papier à en-tête distribuée dans certains établissements en tout cas, via la direction.

Le ton de cette lettre justifie sa reproduction:

A la limite du code

(pi) Les membres d'exécutifs ne jouissent décidément plus du respect de leurs administrés. A Yverdon, le Conseil communal a en effet refusé à ses municipaux à plein temps (seul le syndic est pour l'instant concerné) une prime de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection. Et, dans sa lancée, il a amputé un projet instituant une indemnité de départ. Comble de la pingrerie, ce projet fait en plus l'objet d'un référendum communal, lancé par trois citoyens qui estiment qu'*«on ne donne de récompense qu'à de bons élèves»*.

On est à la limite du code: alors que les travailleurs ont droit à trois mois de préavis en cas de licenciement, un syndic qui ne sera pas réélu le 26 novembre (éventuellement plus tard s'il y a deux tours), devra quitter son emploi pour le 31 décembre... Raison pour laquelle les magistrats disposent généralement de retraites confortables. Il s'agit également d'éviter qu'un élu indésirable «s'accroche» à son siège pour des raisons financières.

Dans leur mesquinerie, les conseillers communaux d'Yverdon ont oublié la raison politique de cette «générosité».